



Public Archives  
Canada

Archives publiques  
Canada

D

Lt-Co

AUGUS  
ADÉL  
F. X.

M

SOCIÉTÉ  
D'AGRICULTURE

DU

COMTÉ DE MONTMAGNY

---

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1892

---

BUREAU DE DIRECTION

Lt-COL. L'HON. PH. LANDRY,  
A. D. C., *Président.*

JOS. ELZ. FORTIER, M. D.  
*Vice-Président.*

AUGUSTE TALBOT,  
ADÉLARD NICOLE,  
F. X. LÉTOURNEAU,

GEORGES FOURNIER,  
F. X. BLAIS,  
OCT. BEAUBIEN,  
LOUIS BÉLANGER,

JACQUES COLLIN, *Secrétaire-Trésorier.*

---

LEVIS :

MERCIER & CIE, LIBRAIRES-IMPRIMEURS ET RELIEURS  
17, 19, 21 et 23, Côte du Passage

1892

10 l  
mestiqu  
paroiss  
QUATRI

20 M  
duits q  
qui aur  
des dir  
autres  
premie  
Secréta  
(R. S. )

30  
pourra  
Société  
au Sec  
procha

*Cet*  
En  
et pré

40  
section  
ou à l'

50  
l'infor  
juges,

60  
39

## RÈGLEMENTS

---

1o Une exposition d'animaux, de produits agricoles, industriels et domestiques aura lieu pour le comté de Montmagny, et se tiendra dans la paroisse de St Thomas, sur les terrains de la Ferme-Modèle, le MARDI QUATRIÈME JOUR d'OCTOBRE prochain.

2o N'auront droit de faire concourir leurs animaux ou d'exposer leurs produits que les membres de la Société d'Agriculture du Comté de Montmagny qui auront payé leur souscription annuelle au Secrétaire-Trésorier ou à l'un des directeurs de la Société le ou avant le premier mai. Après cette date, les autres membres pourront acquérir le même droit en payant le ou avant le premier septembre un montant double de leur souscription ordinaire au Secrétaire-Trésorier ou à l'un des directeurs de la société d'Agriculture.  
(R. S. 6)

3o Toutes les entrées doivent être faites sur des blancs imprimés qu'on pourra se procurer du Secrétaire-Trésorier ou de l'un des directeurs de la Société. L'exposant devra remplir et signer ces blancs et les transmettre au Secrétaire-Trésorier de la Société le ou avant le vingt-six septembre prochain.

*Cette règle ne souffrira aucune exception quelconque.*

En faisant leurs entrées, les exposants devront donner, avec leurs noms et prénoms, leur adresse postale.

4o Pour chaque entrée le compétiteur recevra une carte indiquant la section et le numéro d'ordre, et cette carte devra rester attachée à l'animal ou à l'article pendant toute la durée de l'exposition.

5o L'âge précis de chaque animal devra être marqué sur la carte pour l'information des juges, et quiconque essaiera sous ce rapport à tromper les juges, sera exclu du concours et perdra le prix qu'il pourrait avoir obtenu.

6o Dans la division des animaux, chaque entrée doit être faite au nom  
39545

29o Les prix ne peuvent être payés par le secrétaire qu'après que le rapport des juges aura été accepté par les directeurs et qu'après que le secrétaire aura reçu l'octroi du Gouvernement, et dans le cas de l'art. 16, qu'à l'expiration du délai y mentionné.

30o La souscription pour l'année prochaine sera invariablement déduite du montant du ou des prix obtenus dans un concours quelconque par tout concurrent heureux (R. S. 45). Toute autre somme due à la Société par un compétiteur heureux sera invariablement déduite jusqu'à concurrence de telle somme, du montant obtenu en prix par tel compétiteur heureux.

31o Les règlements antérieurs relatifs aux expositions d'animaux, de produits agricoles, industriels et domestiques et d'instruments aratoires, au montant et à la distribution des prix, au droit de concours, etc., sont abrogés, mais il demeure parfaitement entendu que la Société d'Agriculture ne peut être tenue responsable des accidents et des dommages en résultant qui peuvent arriver sur le terrain de l'exposition.

---

## AVANTAGE OFFERT A TOUS LES MEMBRES

Il a été unanimement résolu par le bureau de direction :

“ Qu'advenant le 1er mai prochain, le Secrétaire-Trésorier consacre la moitié du montant des souscriptions des membres qui auront alors payé leur contribution annuelle, à l'achat de graine de trèfle, laquelle sera également divisée et distribuée gratuitement à ceux des membres qui auront ainsi et alors payé leur dite contribution.

PH. LANDBY,  
*Président,*

JACQUES COLLIN,  
*Sec. S. A. C. M.”*

---

## AVIS

Tout cultivateur qui devient membre de la Société d'Agriculture avant le 1er mai prochain, en payant au Secrétaire ou à l'un des directeurs la modique somme de deux plastes, recevra gratuitement le *Journal d'Agriculture*, recevra également la moitié de sa contribution en graine de trèfle, pourra concourir à la prochaine exposition et aura droit aux reproducteurs de races que possède la société aux conditions libérales établies par cette dernière.

---

1ère se

2me se

3me se

4me se

5me se

6me se

7me se

près que le  
ès que le se-  
art. 16, qu'à

ent déduite  
ue par tout  
ciété par un  
urrence de  
oureux.

animaux, de  
s aratoires,  
s, etc., sont  
l'Agricultu-  
ages en ré-

BRES

consacre la  
alors payé  
sera égale-  
qui auront

IN,  
S. A. C. M."

re avant le  
rs la modi-  
Agriculture,  
fle, pourra  
urs de races  
e dernière.

## LISTE DES PRIX

### PREMIERE DIVISION

# LES ANIMAUX

### PREMIERE SUBDIVISION

#### ESPECE CHEVALINE

- 1ère section.* ETALONS DE QUATRE ANS ET AU-DESSUS :  
1er prix, \$6.00 ; 2e prix, \$5.00 ; 3e prix, \$4.00.
- 2me section.* ETALONS DE TROIS ANS :  
1er prix, \$6.00 ; 2e prix, \$5.00 ; 3e prix, \$4.00.
- 3me section.* ETALONS DE DEUX ANS :  
1er prix, \$4.00 ; 2e prix, \$3.00 ; 3e prix, \$2.00.
- 4me section.* ETALONS D'UN AN :  
1er prix, \$3.00 ; 2e prix, \$2.00 ; 3e prix, \$1.00.
- 5me section.* JUMENTS POULINIÈRE :  
1er prix, \$8.00 ; 2e prix, \$7.00 ; 3e prix, \$6.00 ; 4e prix,  
\$5.00 ; 5e prix, \$4.00 ; 6e prix, \$3.00 ; 7e prix, \$2.00 ;  
8e prix, \$1.00.
- 6me section.* POULICHES DE TROIS ANS :  
1er prix, \$4.00 ; 2e prix, \$3.00 ; 3e prix, \$2.50 ; 4e prix  
\$2.00 ; 5e prix, \$1.50 ; 6e prix, \$1.00.
- 7me section.* POULICHES DE DEUX ANS :  
1er prix, \$3.00 ; 2e prix, \$2.00 ; 3e prix, \$1.50 ; 4e  
prix, \$1.00.

8me section.—POULICHES D'UN AN:

1er prix, \$2.50 ; 2e prix, \$2.00 ; 3e prix, \$1.50 ; 4e prix, \$1.00.

9me section.—PAIRE DE CHEVAUX DE TRAIT:

1er prix, \$6.00 ; 2e prix, \$5.00 ; 3e prix, \$4.50 ; 4e prix, \$4.00 ; 5e prix, \$3.50 ; 6e prix, \$3.00 ; 7e prix, \$2.50 ; 8e prix, \$2.00 ; 9e prix, \$1.50 ; 10e prix \$1.00.

10me section.—Pour le meilleur étalon de ferme, de tout âge, un prix de \$10.00 est offert par l'hon. ministre de l'agriculture

---

DEUXIÈME SUBDIVISION

---

ESPECE BOVINE

1ère classe.—BŒUFS DE TROIS ANS ET PLUS:

11me section.—DURHAMS:

1er prix, \$5.00 ; 2e prix, \$4.00 ; 3e prix, \$3.00.

12me section.—AYRSHIRES:

1er prix, \$5.00 ; 2e prix, \$4.00 ; 3e prix, \$3.00.

13me section.—CANADIENS ET AUTRES RACES PURES:

1er prix, \$5.00 ; 2e prix, \$4.00 ; 3e prix, \$3.00.

2me classe. BŒUFS DE DEUX ANS:

14me section. DURHAMS:

1er prix, \$4.00 ; 2e prix, \$3.00 ; 3e prix, \$2.00.

15me section. AYRSHIRES:

1er prix, \$4.00 ; 2e prix, \$3.00 ; 3e prix, \$2.00.

16me section. CANADIENS ET AUTRES RACES PURES:

1er prix, \$4.00 ; 2e prix, \$3.00 ; 3e prix, \$2.00.

3me classe. BŒUFS D'UN AN:

17me section. DURHAMS:

1er prix, \$3.00 ; 2e prix, \$2.00 ; 3e prix, \$1.00.

18me section. AYRSHIRES:

1er prix, \$3.00 ; 2e prix, \$2.00 ; 3e prix, \$1.00.

19me section. CANADIENS ET AUTRES RACES PURES:

1er prix, \$3.00 ; 2e prix, \$2.00 ; 3e prix, \$1.00.

4me classe. VACHES A LAIT DE TROIS ANS ET PLUS:

20me section. RACES PURES:

1er prix, \$4.00 ; 2e prix, \$3.00 ; 3e prix, \$2.50 ; 4e prix, \$2.00 ; 5e prix, \$1.50 ; 6e prix, \$1.00.

21me section. RACE CANADIENNE:

1er prix, \$4.00 ; 2e prix, \$3.00 ; 3e prix, \$2.50 ; 4e prix, \$2.00 ; 5e prix, \$1.50 ; 6e prix, \$1.00.

22me section. RACES CROISÉES:

1er prix, \$4.00 ; 2e prix, \$3.00 ; 3e prix, \$2.50 ; 4e prix, \$2.00 ; 5e prix, \$1.50 ; 6e prix, \$1.00.

5me classe. GENISSES DE DEUX ANS:

23me section. RACES PURES:

1er prix, \$3.00 ; 2e prix, \$2.00 ; 3e prix, \$1.50 ; 4e prix, \$1.00.

24me section. RACE CANADIENNE:

1er prix, \$3.00 ; 2e prix, \$2.00 ; 3e prix, \$1.50 ; 4e prix, \$1.00.

25me section. RACES CROISÉES:

1er prix, \$3.00 ; 2e prix, \$2.00 ; 3e prix, \$1.50 ; 4e prix, \$1.00.

6me classe. GENISSES D'UN AN:

26me section. RACES PURE :

1er prix, \$2.50 ; 2e prix, \$2.00 ; 3e prix, \$1.50 ; 4e prix, \$1.00.

27me section. RACE CANADIENNE:

1er prix, \$2.50 ; 2e prix, \$2.00 ; 3e prix, \$1.50 ; 4e prix, \$1.00.

28me section. RACES CROISÉES:

1er prix, \$2.50 ; 2e prix, \$2.00 ; 3e prix, \$1.50 ; 4e prix, \$1.00.

29me section. Pour le meilleur troupeau composé d'un mâle de race de pas moins de deux ans, et de quatre femelles de tout âge, un prix de \$10 est offert par le Conseiller Législatif de la division de la Durantaye.

---

TROISIÈME SUBDIVISION.

---

ESPÈCE OVINE

1ère classe. BELIERS AGÉS (DE DEUX ANS ET AU-DESSUS)

30me section. RACES PURES:

1er prix, \$4.00 ; 2e prix, \$3.00 ; 3e prix, \$2.00 ; 4e prix, \$1.00.

31me section. RACES CROISÉES:

1er prix, \$3.00 ; 2e prix, \$2.00 ; 3e prix, \$1.50 ; 4e prix, \$1.00.

2me classe. BELIERS D'UN AN:

32me section. RACES PURES:

1er prix, \$3.00 ; 2e prix, \$2.00 ; 3e prix, \$1.50 ; 4e prix, \$1.00.

- 33me section. RACES CROISÉES:  
1er prix, \$2.50 ; 2e prix \$2.00 ; 3e prix, \$1.50 ; 4e prix, \$1.00.
- 3me classe. AGNEAUX:  
34me section. RACES PURES:  
1er prix, \$2.00 ; 2e prix, \$1.50 ; 3e prix, \$1.00 ; 4e prix, \$0.50.  
35me section: RACES CROISÉES:  
1er prix, \$1.50 ; 2e prix, \$1.25 ; 3e prix, \$1 00 ; 4e prix, \$0.50.
- 4me classe. DEUX BREBIS AGEES:  
36me section. RACES PURES:  
1er prix, \$3.00 ; 2e prix, \$2.00 ; 3e prix, \$1.50 ; 4e prix, \$1.00.  
37me section. RACES CROISÉES:  
1er prix, \$2.50 ; 2e prix, \$2.00 ; 3e prix, \$1.50 ; 4e prix, \$1.00.
- 5me classe. DEUX BREBIS D'UN AN:  
38me section. RACES PURES:  
1er prix \$2.50 ; 2e prix \$2.00 ; 3e prix, \$1.50 ; 4e prix, \$1.00.  
39me section. RACES CROISÉES:  
1er prix, \$2.00 ; 2e prix, \$1.50 ; 3e prix, \$1.00 ; 4e prix, \$0.50.
- 6me classe. DEUX AGNELLES:  
40me section. RACES PURES:  
1er prix, \$2.00 ; 2e prix, \$1.50 ; 3e prix, \$1.00 ; 4e prix, \$0.50.  
41me section. RACES CROISÉES:  
1er prix, \$1.50 ; 2e prix, \$1.25 ; 3e prix, \$1.00 ; 4e prix, \$0.50.
- 42eme section. Pour le meilleur troupeau composé d'un mâle, de deux femelles de deux ans, de deux femelles d'un an et de deux femelles de l'année, un prix de \$8.00 est offert par le député à la chambre fédérale.

---

QUATRIÈME SUBDIVISION

---

ESPÈCE PORCINE

- 1re classe. MALES AU-DESSUS D'UN AN:  
43me section. RACES PURES:  
1er prix, \$4.00 ; 2e prix, \$3.00 ; 3e prix, 2.00 ; 4e prix, \$1.00

2me classe M

3me classe. I

4me classe. I

51me section.

52me section.

53me section.

54me section

55me section.

- 50 ; 4e
- 2me classe 44me section. RACES CROISÉES:  
1er prix, \$2.00; 2e prix, \$1.00.
- 00 ; 4e
- MALES AU-DESSOUS D'UN AN :  
45me section. RACES PURES:  
1er prix, \$3.00; 2e prix, \$1.00; 3e prix, \$1.00.
- 00 ; 4e
- 46me section. RACES CROISEES:  
1er prix, \$1.50; 2e prix, \$1.00.
- 3me classe. FEMELLES AU-DESSUS D'UN AN :  
47me section. RACES PURES.  
1er prix, \$2.00; 2e prix, \$3.00; 3e prix, \$2.00.
- 50 ; 4e
- 48me section. RACES CROISEES:  
1er prix, \$3.00; 2e prix, \$2.50; 3e prix, \$2.00; 4e  
prix, \$1.50; 5e prix, \$1.00.
- 50 ; 4e
- 4me classe. FEMELLES AU-DESSOUS D'UN AN :  
49me section. RACES PURES.  
1er prix, \$3.00; 2e prix, \$2.00.
- 50 ; 4e
- 50me section. RACES CROISÉES:  
1er prix, \$2.00; 2e prix, \$1.50; 3e prix, \$1.00; 4e  
prix, \$0.50.
- 00 ; 4e
- 51me section. Pour un mâle de race et deux femelles de tout âge élevés  
dans la Province de Québec, un prix de \$8.00 est offert  
par le député à l'Assemblée Législative Provinciale.

---

CINQUIÈME SUBDIVISION

---

GAULINACÉES ET PALMIPÈDES.

- deux fe-  
de deux  
par le dé-
- 52me section. UN COQ D'INDE ET DEUX POULES D'INDE :  
1er prix, \$1.00; 2e prix, \$0.50.
- 53me section. UN COQ ET DEUX POULES:  
1er prix, \$1.00; 2e prix, \$0.50.
- 54me section. UN CANARD ET DEUX CANES :  
1er prix, \$1.00; 2e prix, \$0.50.
- 55me section. UN JARS ET DEUX OIES :  
1er prix, \$1.00; 2e prix, \$0.50.
-

PRO

56me section. 0

1

57me section. 0

1

58me section. 1

1

59me section. 1

1

60me section. 1

10

61me section. B

10

## DEUXIEME DIVISION

---

# PRODUITS DE LA FERME

---

### PREMIERE SUBDIVISION

---

#### PRODUITS AGRICOLES

- 56me section. GRAINE DE MIL (1 minot):  
1er prix, \$2.50 ; 2e prix, \$2.00 ; 3e prix, \$1.00.
- 57me section. GRAINE DE LIN (1 minot) :  
1er prix. \$2.00 ; 2e prix. \$1.00 ; 3e prix, \$0.50.
- 58me section. FILASSE (5 lbs) :  
1er prix, \$1.00 ; 2e prix, \$0.75 ; 3e prix, \$0.50.
- 59me section. TABAC EN FEUILLES (5 lbs) :  
1er prix, \$2.00 ; 2e prix, \$1.00.

---

### DEUXIEME SUBDIVISION

---

#### PRODUITS INDUSTRIELS

- 60me section. BEURRE DE FERME (30 lbs) :  
1er prix, \$4.00 ; 2e prix, \$3.00 ; 3e prix, \$2.50 ; 4e  
\$2.00 ; 5e prix. \$1.50 ; 6e prix, \$1.00.
- 61me section. BEURRE DES BEURRERIES (30 lbs) :  
1er prix, \$4.00 ; 2e prix. \$3.00 ; 3e prix, \$2.00.

- 62me section. FROMAGE (15 lbs):  
1er prix, \$4.00; 2e prix, \$3.00; 3e prix, \$2.00, 4e  
prix, \$1.00;
- 63me section. SUCRE D'ERABLE (10 lbs):  
1er prix, \$3.00; 2e prix, \$2.00, 3e prix, \$1.00.
- 64me section. SIROP D'ERABLE (1 gallon):  
1er prix, \$2.00; 2e prix, \$1.00.
- 65me section. SAVON (10 lbs):  
1er prix, \$2.00; 2e prix, \$1.50; 3e prix, \$1.00; 4e  
prix, \$0.50.
- 66me section. TABAC MANUFACTURE (3 lbs):  
1er prix, \$2.00; 2e prix, \$1.50.
- 67me section. VINS CANADIENS (3 demiards):  
1er prix, \$2.00; 2e prix, \$1.00; 3e prix, \$0.50.

---

TROISIÈME SUBDIVISION.

---

**PRODUITS DOMESTIQUES**

- 68me section. ETOFFE CROISEE ET FOULEE (5 verges):  
1er prix, \$2.00; 2e prix, \$1.50; 3e prix, \$1.00; 4e  
prix, \$0.75; 5e prix, \$0.50.
- 69me section. PETITE ETOFFE FOULEE (5 verges):  
1er prix, \$2.00; 2e prix, \$1.50; 3e prix, \$1.00; 4e  
prix, \$0.50.
- 70me section. ETOFFE A ROBES (5 verges):  
1er prix, \$2.00; 2e prix, \$1.50; 3e prix, \$1.00; 4e  
prix, \$0.50.
- 71me section. FLANELLE LEGÈRE (5 verges):  
1er prix, \$2.00; 2e prix, \$1.50; 3e prix, \$1.00; 4e  
prix, \$0.50.
- 72me section. TOILE (5 verges):  
1er prix, \$2.00; 2e prix, \$1.50; 3e prix, \$1.00; 4e  
prix, \$0.50.
- 73me section. COURTE-POINTES EN LAINE:  
1er prix, \$2.00; 2e prix, \$1.50; 3e prix, \$1.00; 4e  
prix, \$0.50.
- 74me section. COUVRE-PIEDS EN LAINE OU LAINE ET COTON:  
1er prix, \$2.00; 2e prix, \$1.50; 3e prix, \$1.00; 4e  
prix, \$0.50.
- 75me section. COUVERTES EN LAINE.  
1er prix, \$2.00; 2e prix, \$1.50; 3e prix, \$1.00; 4e  
prix, \$0.50.

76me section.

77me section.

78me section.

79me section.

76me section. TAPIS EN CATALONNE:

1er prix, \$2.00 ; 2e prix, \$1.50 ; 3e prix, \$1.00 ; 4e prix, \$0.50.

77me section. CHALES EN LAINE:

1er prix, \$2.00 ; 2e prix, \$1.50 , 3e prix, \$1.00 ; 4e prix, \$0.50

78me section. OUVRAGES AU TRICOT:

1er prix, \$2.00 ; 2e prix, \$1.50 ; 3e prix, \$1.00 ; 4e prix, \$0.50.

79me section. FEUTRE CANADIEN (3 lbs):

1er prix, \$2.00 ; 2e prix, \$1.00

